



24 novembre 2022

(22-8763)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

BULGARIE: CODE DE PROCEDURE ADMINISTRATIVE

Membre présentant la notification	BULGARIE
--	-----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Code de procédure administrative
Objet	Autre
Nature de la notification	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/BGR/22_5773_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/BGR/1
Brève description du texte juridique notifié <p>Le Code notifié régit la publication, la contestation et l'application des actes administratifs, ainsi que la contestation des textes de législation secondaire devant les tribunaux; l'examen et le traitement des signalements et des propositions des citoyens et des organisations; les procédures d'indemnisation en cas de préjudice subi du fait d'actes, d'actions ou d'inactions illicites des organismes administratifs et des fonctionnaires, ainsi qu'en cas de préjudice découlant de l'activité judiciaire des tribunaux administratifs et de la Cour administrative suprême; l'examen des requêtes enjoignant un organisme administratif d'effectuer ou de s'abstenir d'effectuer une action précise; l'activité d'harmonisation de la pratique des tribunaux dans les affaires administratives; l'application des actes administratifs et judiciaires dans des affaires administratives; la fourniture de services administratifs complexes; l'accord et les contrats administratifs.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais

Entrée en vigueur	19 février 2021; publié au Journal officiel n° 30 du 11 avril 2006 Modifié et complété dans le Journal officiel n° 15 du 19 février 2021
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	16 août 2022
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Ministère de l'économie et de l'industrie, Direction des relations économiques extérieures, Division de l'OMC et des autres organisations économiques internationales 8, Slavyanska Street Sofia 1000 Bulgarie Tél.: +359 2 940 77 61 Courriel: wto.bulgaria@mi.government.bg / e-docs@mi.government.bg

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.